

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 13
- pouvoirs : 1
- absents : 9
- prenant part à la délibération : 14

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

Date de la convocation : 14 décembre 2022 - **Date de l'affichage :** 22 décembre 2022

Membres Présents :

ASTROLOGI Tenessy, CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Éric, GRISOUL Philippe, LONVIS Dominique, LUNARDI Karine, MARTIN Jean-Maurice, RAYNAUD Fabrice, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe

Membre ayant donné un pouvoir :

APARICIO Cloé à RUY-BERGEON Anaïs.

Membres absents :

DEVOT Sylvie, GROS Vincent, LE BONNIEC Maria, MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane, PIEYRE Laurence, URSCH Jacky, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas

Mme Brigitte COULET est élue secrétaire de séance

Délibération n°2022_69- Décision modificative n°2 - Budget service de l'assainissement de la commune déléguée de Vérargues

Rapporteur : Brigitte COULET

Il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires comme tels que proposé ci-après :

DESIGNATION	DEPENSES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
CH. 011 - Charges à caractère général	- €	15 000,00 €
D. 6156 - Maintenance		5 000,00 €
D. 622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	- €	10 000,00 €
DESIGNATION	RECETTES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
CH. 70 - Ventes produits fabriqués, prestations	- €	15 000,00 €
R. 70611 - Redevance d'assainissement collectif	- €	15 000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022_12 du 13 avril 2022 approuvant le budget primitif du budget de l'assainissement de la commune déléguée de Vérargues,

Vu la délibération n°2022_57 du 05 décembre 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget de l'assainissement de la commune déléguée de Vérargues,

Vu la nécessité de voter des crédits supplémentaires,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget de l'assainissement de la commune déléguée de Vérargues tel présenté ci-dessus,

Article 2 : DE VOTER les crédits ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité

M. le Maire
Jean-Jacques ESTEBAN

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

